



TS2E

La lettre Travail, Solidarités, Économie et Emploi



INFORMATIONS/RÉGLEMENTATION

NOUVEAU

Emploi des seniors : ce qui change

Afin de protéger l'emploi des seniors, de nouvelles mesures favorisent leur reconversion professionnelle et la valorisation de leur parcours.

Contrat dédié, entretiens professionnels enrichis, négociation renforcée... Voici les nouveaux dispositifs inédits pour mieux accompagner les

salariés séniors et reconnaître leur expertise. Découvrez les mesures phares à mettre en place dans votre entreprise.

[Lire l'article](#)

Mutualisez vos embauches avec un groupement d'employeurs (GE)

Idéal pour les TPE/PME, le groupement d'employeurs (GE) permet de partager un salarié avec d'autres entreprises de votre territoire. Depuis cette année, de nouvelles règles simplifient son utilisation : et si c'était la solution pour votre entreprise ?

embauché directement les personnes mises à leur disposition.

Ces aides financières directes et réductions et exonérations de cotisations et contributions sociales doivent répondre à un ensemble de conditions.

[En savoir plus](#)

Un soutien financier

Le groupement peut bénéficier, pour ses salariés, des aides publiques à l'emploi et à la formation professionnelle dont auraient profité directement ses entreprises adhérentes si elles avaient

Vous souhaitez rejoindre un groupement d'employeurs ? [Consulter l'annuaire](#)

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre



Il existe une obligation pour certaines entreprises de réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet de serre.

L'article L229-25 du code de l'environnement rend obligatoire l'établissement d'un BEGES pour les entreprises de plus de 500 salariés en métropoles (A réaliser tous les 4 ans).

Ce bilan permet :

- D'avoir un état des lieux sur une année d'activité, de l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise ou d'une collectivité, directes et indirectes,
- De mettre en place un plan de transition pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre présentant les objectifs, moyens et actions envisagés.

[Retrouvez les informations](#) relatives aux procédures et en particulier les méthodes éditées par le ministère de la Transition écologique et les guides sectoriels réalisés avec l'ADEME.

Renseignements possibles auprès des [directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement \(DREAL\)](#).

L'ensemble des bilans GES sont publiés sur la plateforme bilan-ges.ademe.fr

En cas de non-respect des obligations réglementaires concernant l'élaboration du BEGES, l'entreprise risque une amende pouvant aller jusqu'à 50 000 euros. En cas de récidive, l'amende peut être à hauteur de 100 000 euros.

Contacté par un service de prévention et de santé au travail ?

Assurez-vous qu'il est agréé par la DREETS !

La DREETS Bourgogne-Franche-Comté est alertée de tentatives de démarchage d'entreprises de la part de Services de Prévention et de Santé au Travail (SPST) qui ne bénéficient pas d'un agrément.

L'adhésion à un SPST est obligatoire pour toute entreprise dès l'embauche du premier salarié. Les entreprises comptant de plus de 500 salariés ont la possibilité d'instituer en leur sein un Service de Prévention et de Santé au Travail autonome (SPSTA). A défaut, les entreprises adhèrent à un SPST interentreprises qui ont une compétence interprofessionnelle (tous secteurs d'activité) ou professionnelle (par exemple bâtiment et travaux publics).

Le SPST, qu'il soit interentreprises ou autonome, doit obligatoirement être agréé par la DREETS.

La DREETS invite les entreprises du régime général à s'assurer qu'elles sont adhérentes à un SPST bénéficiant d'un agrément en consultant la liste régulièrement actualisée publiée sur son [site internet](#).

Les entreprises du régime agricole relèvent d'un service de santé au travail de la Mutualité Sociale Agricole.

Si vous êtes contacté par un service de prévention et de santé au travail qui n'est pas domicilié en Bourgogne-Franche-Comté, pensez à vérifier sur le site de la DREETS géographiquement compétente si ce service est bien agréé.

Nota : le SPST interentreprises de l'arrondissement de Sens (Yonne) dépend d'un SPSTI domicilié dans l'Aube et agréé par la [DREETS Grand Est](#).

Conventions industrielles de formation par la recherche (CIFRE)

Un outil puissant pour soutenir l'innovation

Le dispositif Cifre permet à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

Le service communication de la préfecture, en appui de la délégation régionale académique à la recherche et à l'innovation (DRARI) Bourgogne-Franche-Comté, a réalisé deux capsules vidéo visant à promouvoir les thèses CIFRE auprès des entreprises, des laboratoires et des étudiants. Une vidéo est accessible avec [ce lien](#).

APPELS A PROJETS

LOGISTIQUE 4.0 2025

L'État lance un appel à projets sur les activités de la logistique, opéré par l'ADEME, qui vise à transformer et moderniser la filière logistique française autour de trois axes principaux en 2025 :

- **Digitalisation des chaînes logistiques** : Il s'agit de renforcer la souveraineté, la compétitivité, la transition écologique, et la sûreté, en misant sur les outils numériques et la standardisation des échanges entre acteurs du secteur.
- **Transition écologique des chaînes logistiques** : Cette évolution passe par l'innovation (ex. : relocation industrielle, optimisation des flux...), les nouveaux standards (ex. : emballages réutilisables), et une meilleure intégration environnementale des opérations.
- **Résilience et adaptation aux changements climatiques** : Sont visés ici la sécurité et la robustesse des infrastructures et organisations logistiques face aux aléas climatiques actuels et futurs.

Publics ciblés : entreprises (de toute taille), associations, organismes de recherche, laboratoires, collectivités.

Quel montant minimum ?

- 1M€ pour les projets individuels ;
- 2M€ pour les projets collaboratifs.

Dépôt des dossiers jusqu'au 16 janvier 2026.

[L'appel à projets](#)



Exemples concrets de projets précédemment soutenus :

- Smart Green Pallet : palettes connectées réalisées en plastique recyclé, durables et traçables, garantissant la chaîne du froid.
- Projet MESH (IN Groupe) : identité numérique pour la simplification administrative sur l'ensemble de la chaîne logistique.